



PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL
HAUT-JURA SAINT-CLAUDE

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

DOSSIER ARRÊT

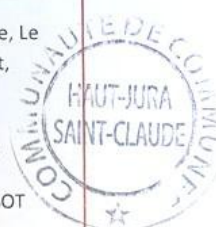
Transmis en sous-préfecture en annexe de la délibération du Conseil communautaire en date du 4 mars 2026, arrêtant les dispositions du PLUi Haut-Jura Saint-Claude.

Communauté de communes



Pour la Présidente, Le
Vice-Président,

M. Philippe PASSOT





SOMMAIRE

0. Pièces administratives

1. Rapport de présentation

1.1 Diagnostic et état initial de l'environnement

1.1.a Diagnostic territorial et socio-économique

1.1.b État initial de l'environnement

1.2 Justifications des choix retenus

1.3 Etude justifiant d'une urbanisation en discontinuité

1.4 Atlas de la consommation d'ENAF des 10 dernières années

1.5 Etude de densification

1.5.a Atlas de l'étude de densification

1.5.b Tableau de l'étude de densification

1.6 Tableau et atlas de la consommation d'ENAF du PLUi

1.7 Evaluation environnementale

1.8 Résumé non technique de l'évaluation environnementale

2. Projet d'aménagement et de développement durables

3. Orientation d'Aménagement et de Programmation

3.1 Orientations d'aménagement et de programmation sectorielles

3.2 Orientations d'aménagement et de programmation thématiques

4. Règlement (pièces écrites)

4.1 Règlement écrit

4.2 Annexes architecturale et paysagère

4.3 Liste d'essences locales d'arbres et arbustes à privilégier

4.4 Liste des espèces envahissantes à proscrire

5. Règlement (pièces graphiques)

5.1 Plans de zonage

5.2 Secteurs de taille et de capacité d'accueil limitées

5.3 Bâtiments pouvant changer de destination

6. Annexes